

SARL 3DI
Société à Responsabilité Limitée au capital de 2 500 €
Siège Social : 65 rue des capucins, 27400 Les Andelys
RCS EVREUX B 520 169 160



PROCES VERBAL D'ASSEMBLEE EXTRAORDINAIRE DES ASSOCIES

L'AN DEUX MILLE DIX,
LE 03 MARS 2010 16 HEURES.

Les associés se sont réunis. L'assemblée est présidée par **M. BLAVIN Franck**

SONT PRESENTS :

M. BLAVIN Franck propriétaire de 25 parts
M. GEPPERT Hans propriétaire de 25 parts

En conséquence, le président déclare que l'assemblée est en état de délibérer à titre extraordinaire, la majorité légale des trois quarts des parts est atteinte.

ORDRES DU JOUR :

1. APPROBATION DES CESSIONS DE PARTS

Le président de l'assemblée ouvre la discussion, diverses observations sont échangées.

Le président met en vote les résolutions se rapportant à l'ordre du jour.

PREMIERE RESOLUTION : Cession de parts sociales

L'AGE approuve les cessions de part suivantes :

1. Cession d'une (1) part de M. BLAVIN Franck à M. GEPPERT Hans.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

« LA RESOLUTIONS EST ADOPTEES A L'UNANIMITE »

Les ordres du jour étant épuisés, le président déclare la séance levée.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès verbal.

Signatures :

A stylized, handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke extending to the right.